

# INFOS



# Veulliac



Carmès

n°59 - Juillet 2020

# BULLETIN MUNICIPAL



# Services municipaux

## MAIRIE DE NEULLIAC

Rue de la Mairie 56300 Neulliac

☎ : 02.97.39.60.14 - Fax : 02.97.39.65.36

Lundi, mercredi et vendredi :

8h30-12h00 / 13h00-17h00

Mardi et jeudi : 8h30-12h00 (fermée l'après-midi)

**Anne-Marie GHIRARDINI :**

[mairie.neulliac.secretariat@wanadoo.fr](mailto:mairie.neulliac.secretariat@wanadoo.fr)

**Anne-Marie LE TULZO :**

[mairie.neulliac.accueil@wanadoo.fr](mailto:mairie.neulliac.accueil@wanadoo.fr)



## RESTAURANT SCOLAIRE

**Responsable : Sébastien JEGOUREL**

Menus sur le site de la commune : [neulliac.fr](http://neulliac.fr)

*Cuisine faite à base de produits de saison.*

L'alimentation biologique représente 60 % des produits et une grande majorité des matières premières ou produits élaborés sont achetés auprès de producteurs locaux.

Un repas végétarien est servi chaque semaine conformément aux dispositions de la loi EGalim.



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

(située dans la mairie)

**Responsable : Magalie BIGOT**

[biblio.neulliac@wanadoo.fr](mailto:biblio.neulliac@wanadoo.fr)

Ouverture le mardi matin de 8h30 à 12h00

Le mercredi après-midi de 13h30 à 17h00 :

permanence assurée par Magalie BIGOT



## SALLE ÉMERAUDE

Pour tout renseignement sur la location ou les tarifs, joindre la responsable :

**Guénolla LECADRE**

**06.43.76.04.67**





# L'édito du maire

Chères Neulliacaises, Chers Neulliacois

Durant ce premier semestre, la Covid-19 a bouleversé nos habitudes de vie. En effet, le 17 mars dernier, le gouvernement a décidé de confiner la population, d'interdire les rassemblements, de réduire la liberté de circulation, de fermer les écoles ainsi que beaucoup de lieux publics et privés. Toutes ces mesures ont été mises en place pour limiter la propagation du virus.

Au niveau communal, seuls les personnels du restaurant scolaire et des écoles ont été contraints de ne pas travailler. Les agents administratifs et les services techniques ont quant à eux poursuivi leur mission sans interruption.

Pendant cette période, j'ai sollicité l'association ARTY'S et des couturières de la commune pour fabriquer des masques destinés aux habitants de Neulliac. Je profite de cet édito pour les **remercier vivement** ainsi que les référents de quartier qui en ont assuré la distribution. Notre anticipation nous a permis d'offrir un masque à tous les Neulliacois au lieu d'attendre d'hypothétiques livraisons de je ne sais où...

Je veux **saluer** tout le personnel soignant de la commune, les habitants et élus qui ont régulièrement pris des nouvelles de nos aînés ainsi que tous ceux qui ont continué à travailler pendant cette crise sanitaire.

La vie économique s'est arrêtée pour certains de nos artisans, commerçants, autoentrepreneurs et professions libérales. Soyons solidaires, ils ont besoin de vous pour vivre et nous avons besoin d'eux pour rester attractif.

**Un grand remerciement** également pour votre confiance lors du vote des élections municipales du 15 mars réalisé dans les conditions que vous connaissez. J'en profite pour souligner le travail et l'implication des anciens élus pendant les six années passées à mes côtés et qui, compte tenu de la période de confinement, ont pu travailler en étroite collaboration avec la nouvelle équipe.

Je souhaite que cet été soit propice pour retrouver le lien social qui nous a tant manqué. Soyons optimistes et profitons de notre belle région qui recèle bien des richesses patrimoniales et naturelles tout en restant prudents et responsables.

Bonne lecture et bel été !



Jean-Pierre Le Ponner, maire de Neulliac

## SOMMAIRE

Vie municipale  
Pages 4 à 20

Vie associative  
Pages 23 à 28

Vie scolaire  
Pages 21 à 22

Vie pratique  
Pages 29 à 31



# Vie municipale

## MUNICIPALES 2020



Le dimanche 15 mars 2020, les quinze conseillers municipaux issus de l'unique liste candidate « Imaginons Neulliac ensemble » ont été élus lors du premier tour des municipales juste avant une longue période de confinement liée à la Covid-19.

Onze élus étaient déjà présents dans le précédent conseil municipal : Jean-Pierre LE PONNER, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Corinne MARTIN, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN, Loïc PLANCHON, Louise-Marie GUEGAN, Guy LE CLAINCHE, Corine RICHARD et Anthony CADET.

Quatre nouveaux élus les ont rejoints : William COLLIN, Madeleine RAULT, Dominique DUBOIS et Marie-Louise MADORÉ.

Il aura fallu attendre le samedi 23 mai 2020, en période de déconfinement, pour que le conseil municipal puisse s'installer officiellement. Compte tenu de la crise sanitaire et des gestes barrières à respecter, les réunions se sont déroulées au sein de la salle Émeraude.

Le premier conseil municipal était présidé par la doyenne de l'assemblée, Madeleine RAULT. Elle a rappelé qu'un élu est là pour la population et qu'il accepte d'être disponible pendant une durée de six ans. La doyenne des conseillers a tenu à remercier tout le personnel de la commune avec qui le conseil va travailler pendant ce nouveau mandat. Elle a ensuite procédé à l'élection du maire aidée de deux assesseurs, les deux plus jeunes conseillers William COLLIN et Loïc PLANCHON.



Jean-Pierre LE PONNER a été élu maire à l'unanimité et a tenu à remercier les Neulliacaises et les Neulliacois qui ont accordé leur confiance à cette nouvelle équipe. Il a ajouté : « Être maire, c'est un engagement de tous les jours. Je reçois la mission que vous venez de me confier avec humilité et fierté. Je l'exercerai avec la volonté d'appliquer trois principes : l'écoute, la disponibilité et la réactivité. » avant de conclure par ce proverbe africain : « Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin ».

Après cette intervention, les conseillers ont ensuite désigné quatre adjoints au maire à l'unanimité :

Véronique BLANDEL (1<sup>ère</sup> adjointe), Christian MOTREFF (2<sup>ème</sup> adjoint), Corinne MARTIN (3<sup>ème</sup> adjointe) et Loïc PLANCHON (4<sup>ème</sup> adjoint). Les adjoints nouvellement élus ont remercié l'assemblée.

Le conseil municipal s'est terminé par la lecture des sept articles de la charte de l'élu local effectuée par le maire. Ce document spécifie, dans deux de ses articles, que l'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Il participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.



**Jean-Pierre LE PONNER - MAIRE**

**Finances, personnel et appel d'offres**

Référent du secteur : Kervegant - Penfaven - Le Roz - Kerveno - Trendeur  
[maire.neulliac@orange.fr](mailto:maire.neulliac@orange.fr)



**Véronique BLANDEL - 1<sup>ère</sup> ADJOINTE**

**Éducation, enfance et jeunesse**

Référente du secteur : Le Reste - Kerallain - Rue Saint Michel - Nervenic  
[hervero.blandel@gmail.com](mailto:hervero.blandel@gmail.com)



**Christian MOTREFF - 2<sup>ème</sup> ADJOINT**

**Travaux, urbanisme et développement durable**

Référent du secteur : Rue de la Mairie - Rue de la Paix - Résidence Clos Lannec -  
Park Men Braz - Rue de l'Église - Ruelle du Vieux Four  
[chmot@orange.fr](mailto:chmot@orange.fr)



**Corinne MARTIN - 3<sup>ème</sup> ADJOINTE**

**Affaires sociales et vie associative**

Référente du secteur : Rue de la Libération - Chemin du 3<sup>ème</sup> Bataillon F.F.I. -  
Rue du Stade - Rue des Chênes - Rue de Kerentrée - Cité du Trion  
[corinne.martin5622@gmail.com](mailto:corinne.martin5622@gmail.com)



**Loïc PLANCHON - 4<sup>ème</sup> ADJOINT**

**Communication, patrimoine et culture**

Référent du secteur : Kerrech - Le Grével - Les Hauts de Kerrech - Les Quatre Vents -  
Lotissement de Kerrech  
[loic.planchon@orange.fr](mailto:loic.planchon@orange.fr)



**Stéphanie LE BOLLAN - CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE**

**Commerce, artisanat et bibliothèque**

Référente du secteur : Kerbah - Rue du Presbytère - Cité du Presbytère -  
Rue de la Source - Les Deux Croix - Impasse des Deux Croix - Cavannes  
[lebollanph@orange.fr](mailto:lebollanph@orange.fr)



**Guy LE CLAINCHE - CONSEILLER DÉLÉGUÉ**

**Agriculture et voirie**

Référent du secteur : Guerlemaing - Guernanlay - Restériard - Ty Nehué - Penhouedo -  
Penhouët d'en Haut - Penhouët d'en Bas - Kerlogot - Lande du Penhouët - Pont Saint  
Caradec [guyleclainche.techniwest@gmail.com](mailto:guyleclainche.techniwest@gmail.com)



**Louise-Marie GUEGAN - CONSEILLÈRE**

Référente du secteur : Le Roduel - Ker Yvon - Languigo - Lande de Perzo -  
Bel Avenir - Chemin de la Rabine - Rue des Acacias - Rue des Cytises  
[louisemarieguegan@orange.fr](mailto:louisemarieguegan@orange.fr)



**Olivier CONRAD - CONSEILLER**

Référent du secteur : Penhouët Maro - Le Bois - Er Houët - Kerlefen  
[olivierconrad@orange.fr](mailto:olivierconrad@orange.fr)



**Corine RICHARD - CONSEILLÈRE**

Référente du secteur : Le Moustoir - Bolumet - Le Golut  
[corinne.richard433@orange.fr](mailto:corinne.richard433@orange.fr)

## LES COMMISSIONS

**FINANCES ET PERSONNEL** : Jean-Pierre LE PONNER, Christian MOTREFF, Olivier CONRAD, Marie-Louise MADORÉ, Anthony CADET

**ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE** : Véronique BLANDEL, Stéphanie LE BOLLAN, Louise-Marie GUEGAN, Madeleine RAULT, Dominique DUBOIS

**TRAVAUX, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Christian MOTREFF, Guy LE CLAINCHE, Corine RICHARD, William COLLIN, Marie-Louise MADORÉ

**COMMUNICATION, PATRIMOINE ET CULTURE** : Loïc PLANCHON, Christian MOTREFF, Corine RICHARD, William COLLIN, Marie-Louise MADORÉ

**AFFAIRES SOCIALES ET VIE ASSOCIATIVE** : Corinne MARTIN, Véronique BLANDEL, Olivier CONRAD, Louise-Marie GUEGAN, Dominique DUBOIS

**APPEL D'OFFRES** : Jean-Pierre LE PONNER, Christian MOTREFF, Madeleine RAULT, Marie-Louise MADORÉ

**COMMERCE, ARTISANAT ET BIBLIOTHÈQUE** : Stéphanie LE BOLLAN, Loïc PLANCHON, Louise-Marie GUEGAN, Corine RICHARD, Marie-Louise MADORÉ

**AGRICULTURE ET VOIRIE** : Guy LE CLAINCHE, Christian MOTREFF, William COLLIN, Anthony CADET





**William COLLIN - CONSEILLER**

Référent du secteur : Le Porzo - Carmès - Croix Carmès - Chapeau Rouge -  
Saint Jean - Malachappe  
**williamcollin03@gmail.com**



**Madeleine RAULT - CONSEILLÈRE**

Référente du secteur : Le Stumo - Le Perzo - Le Clézio - Coh Carmès - Kergicquel -  
Saint Samson - Pen Poulo  
**madeleine-michell@orange.fr**



**Dominique DUBOIS - CONSEILLER**

Référent du secteur : Rue Paul Ihuel - Pont Coët - Tremeler - Lann Tremeler -  
Pont Lenvos - Trescleff - Auquignan  
**dominique.dubois042@orange.fr**



**Marie-Louise MADORÉ - CONSEILLÈRE**

Référente du secteur : Rue de Bellevue  
**marilou56300@wanadoo.fr**



**Anthony CADET - CONSEILLER**

Référent du secteur : Kergoff - Quilleten - Bel Air - Saint Éloi  
**anthony.cadet@sfr.fr**



## LES REPRÉSENTATIONS

**PONTIVY COMMUNAUTE** : Jean-Pierre LE PONNER, Véronique BLANDEL

**SADI (Service d'Aide à Domicile Intercommunal) DE CLÉGUÉREC** : Jean-Pierre LE PONNER (titulaire),  
Corinne MARTIN (titulaire), Loïc PLANCHON (suppléant), Louise-Marie GUEGAN (suppléante)

**CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)** : Jean-Pierre LE PONNER (président),  
Corinne MARTIN (vice-présidente), Loïc PLANCHON, Louise-Marie GUEGAN, Olivier CONRAD

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE** : Christian MOTREFF

**MORBIHAN ÉNERGIES** : Guy LE CLAINCHE, Christian MOTREFF

**RÉSEAU DES ÉLUS RÉFÉRENTS SÉCURITÉ ROUTIÈRE** : Véronique BLANDEL (titulaire),  
Corinne MARTIN (suppléante)

**CORRESPONDANT DÉFENSE** : Christian MOTREFF

**CNAS (action sociale du personnel)** : Corinne MARTIN (titulaire), Jean-Pierre LE PONNER (suppléant)

**ART DANS LES CHAPELLES** : Loïc PLANCHON, Véronique BLANDEL

**FÊTES ET CÉRÉMONIES** : Madeleine RAULT, Marie-Louise MADORÉ

**FRELONS ASIATIQUES ET NUISIBLES** : Dominique DUBOIS

## CRISE SANITAIRE COVID-19



L'ensemble des soignants a continué d'œuvrer au quotidien lors de cette longue période inédite de crise sanitaire liée au coronavirus.

*Angèle Le Mouël, doyenne de la commune à 101 ans, se trouve en compagnie de trois auxiliaires de vie sociale du SADI de Cléguérec.*

Lors de cette crise sanitaire sans précédent, tout le personnel soignant a été remercié pour son dévouement quotidien. Dans notre commune, les infirmiers, les aides-soignants, les auxiliaires de vie sociale, le kinésithérapeute et les pharmaciennes ont tenu admirablement leurs fonctions.

Chaque élu du conseil municipal, référent d'un secteur de Neulliac, a assuré un lien social avec les personnes âgées les plus isolées pour discuter et s'assurer que tout allait bien pour elles. Cela pouvait aller d'un simple contact téléphonique, d'une remise d'attestations de déplacement dérogatoire à une demande pour effectuer des courses de première nécessité.

Les voisins ont aussi eu un rôle essentiel et de beaux élans de solidarité sont apparus : achats alimentaires, entretiens de jardins, discussions... Il ne faut pas oublier toutes les personnes qui ont poursuivi leurs activités professionnelles malgré la situation sanitaire et ont permis de faire vivre le pays.

Cette longue période de confinement nous a montré, pour ceux qui en doutaient encore, comme il fait bon vivre dans une commune rurale comme Neulliac. De nombreux habitants ont pu effectuer leur heure d'activité physique quotidienne sur les nombreux chemins que compte notre commune entre le 17 mars et le 10 mai 2020.

## MUTUELLE INTERCOMMUNALE

Sur un avis favorable du conseil municipal du 16 décembre 2019, la commune a rejoint le groupement des communes de l'ancien canton de Cléguérec afin d'adhérer à une mutuelle de santé intercommunale mise en place depuis le 7 juillet 2016.

La municipalité a pris cette décision afin de permettre à tous ses habitants de bénéficier d'une couverture santé convenable à des prix intéressants négociés pour le groupement des 8 communes adhérentes.

Toute personne habitant la commune peut bénéficier de cette mutuelle, qu'elle soit salariée, non salariée ou retraitée. Une permanence est assurée à la mairie de Cléguérec chaque mois. Un conseiller peut aussi se déplacer à votre domicile pour les personnes sans moyen de locomotion.

Il n'y a ni délai de carence ni questionnaire médical pour adhérer et il est possible de consulter les différents contrats en mairie de Neulliac sur simple demande auprès des secrétaires.

*Mutuelle est un organisme de complémentaire Santé soumis aux dispositions du livre II du code de la mutualité et régie par ce même code sous le numéro INSEE 775 369 887. Elle a été créée en 1968 et son siège social est à BLOIS. Toute personne peut adhérer à la mutuelle.*





## DISTRIBUTION DE MASQUES

Dans la perspective du 11 mai 2020, synonyme de début de déconfinement, la municipalité a été mobilisée pour vous aider à vous protéger en fournissant un masque de protection à chaque habitant. Ces masques, il faut le rappeler, ne sont qu'un moyen de protection complémentaire et ne dispensent en aucun cas le respect de l'ensemble des gestes barrières.

Plusieurs commandes, au niveau local, ont été effectuées par la mairie afin de produire plusieurs centaines de masques. Ces derniers ont été distribués progressivement par les conseillers municipaux, au fur et à mesure de la production.

La municipalité a privilégié, dans un premier temps, les personnes âgées de 70 ans et plus ainsi que les personnes de moins de 70 ans vulnérables qui se sont signalées. Elle respectait ainsi les priorités établies par le Haut Comité de Santé Publique qui a défini les situations augmentant le risque de formes graves de la Covid-19.

Dans un second temps, les collégiens et lycéens usagers de transports scolaires, ont reçu ainsi que leur famille des masques car ils étaient obligatoires. La livraison a été enfin faite secteur par secteur, durant le mois de mai, au fil des arrivages afin que chaque habitant soit équipé d'un masque en tissu grand public.

Tout cela n'aurait pas été possible sans l'ensemble des personnes qui ont œuvré à la conception de masques. **La municipalité tient à remercier les couturières qui ont conçu toutes ces pièces : Madame Laëtitia ROPERT LE DU, couturière auto-entrepreneuse ; les membres de l'association ARTY'S ; Madame Magalie BIGOT, agent communal, et Madame Valérie PELLETIER.**



*Laëtitia Ropert Le Du*



*Magalie Bigot*



*Valérie Pelletier*

## PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Élus de Neulliac et des communes voisines, représentants de Morbihan Énergies et agents techniques ont inauguré la centrale photovoltaïque installée sur le toit de l'atelier technique le vendredi 31 janvier 2020.

L'installation, constituée de 68 panneaux, pour une puissance de 21 kWc (kilowatt-crête) produira une électricité totalement injectée dans le réseau public de distribution et vendue à EDF.

Les panneaux sont entièrement recyclables (le silicium étant réutilisable jusqu'à sept fois).



## VŒUX DU MAIRE



*Jean-Claude Stéphan et Marie-Hélène Motreff ont été mis à l'honneur lors de la cérémonie pour leur investissement dans la commune.*

Le maire, Jean-Pierre LE PONNER, a présenté ses vœux à la population neulliacoise le samedi 4 janvier 2020 devant une grande assemblée composée entre autres d'élus de communes voisines.

Il a fait un point sur les travaux en cours avec notamment les chantiers liés à la revitalisation du bourg, à la future boulangerie et au futur cabinet médical.

La cérémonie s'est poursuivie en mettant à l'honneur les habitants et les artisans nouvellement arrivés sur la commune. Deux sportifs neulliacois de l'équipe de football de la GSI Pontivy, Fabrice PÉRU et Ewen LE CUNFF, ont été mis en avant par rapport à leurs parcours exceptionnel en coupe de France en 2019.

Jean-Claude STÉPHAN a été décoré de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif par le maire de Neulliac pour des décennies d'engagement au sein de plusieurs associations locales.

Le docteur Marie-Hélène MOTREFF a aussi été mise à l'honneur pour ses 35 ans passés au sein de la commune. Véritable personnage central, notre médecin a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2018. Le maire l'a remerciée pour son investissement et lui a remis la médaille communale au nom de toutes les Neulliacaises et tous les Neulliacois.

## PANNEAUX SIGNALÉTIQUES

Dans un souci d'harmonisation des panneaux de lieux-dits et des panneaux directionnels, le conseil municipal a décidé de retenir le devis de SPM22 signalisations de Lanvollon (22) pour un montant de 8 976,71 € TTC lors de la séance du 10 février 2020.

L'installation de ces nouveaux panneaux a débuté en juin et est effectuée par les agents techniques de la commune. Ceci n'est qu'une première phase dans le renouvellement des panneaux communaux. Un recensement de panneaux à changer sera effectué ensuite afin de procéder à une deuxième phase de changements signalétiques.



*Jean-Claude Le Mentec et Jérôme Seurin*







## REPAS ET COLIS DU CCAS

Le repas annuel organisé par le CCAS de Neulliac a eu lieu le dimanche 26 janvier 2020 à la salle Émeraude. L'évènement a réuni près de 80 convives parmi lesquels Thérèse Forestier, 93 ans, et Samson Videlo, 94 ans, les deux doyens du repas, qui ont reçu une corbeille de produits du terroir. Le menu, offert aux personnes de 74 ans et plus, a été concocté par le chef cuisinier du restaurant scolaire, Sébastien Jégourel. L'ensemble des participants était satisfait de ce bon et beau moment convivial.



Trois conseillères municipales ont assuré la distribution de colis de produits locaux aux Neulliacaises et Neulliacois âgés de 88 ans et plus au cours de la journée du dimanche 9 février 2020. Elles ont fait une halte au domicile partagé pour leur délivrer une grande corbeille de fruits.

## DOMICILE PARTAGÉ



*Dimanche 16 février 2020, une visite spéciale était organisée auprès des résidents du domicile partagé « Les Eucalyptus ». En effet, chacun a pu observer, toucher, caresser et nourrir un poney.*

## NAISSANCE DE TRIPLÉS



*Tony et Élodie LE BOURHIS sont les heureux parents de triplés nés à Vannes le 2 juin dernier.*

*Ils se prénomment Noam, Chloé et Maddy.*

*Ils font le bonheur de leurs parents et de leur grand frère Nathan âgé de 7 ans et leur grande sœur Alyssa âgée de 2 ans et demi.*

*La famille est installée au village du Reste.*

*Toutes nos félicitations !*

## ART DANS LES CHAPELLES

Les travaux à la chapelle Notre Dame de Carmès sont terminés et le monument intègre à nouveau les circuits de l'art dans les chapelles. La cotisation annuelle auprès de l'association s'élève à 543,69 €.

La vingt-neuvième édition se déroulera ainsi :

- 18 juillet - 31 août : tous les jours sauf le mardi de 14h00 à 19h00
- 1er - 20 septembre : samedi et dimanche de 14h00 à 19h00

Sarah BLANDEL sera la guide de la chapelle durant une grande partie de l'été. Florence LORCY lui succédera.



## POTAGER COMMUNAL



La réalisation d'un potager communal a été mise en place par le chef du restaurant communal, Sébastien Jégourel. Ce potager servira à fournir le restaurant scolaire en légumes, pommes de terre, oignons, courgettes, aubergines, potirons, potimarrons, butternuts, courges musquées ainsi que diverses herbes aromatiques.

Les récoltes seront réalisées par les élèves.

L'objectif principal de cet espace est avant tout pédagogique. Il se décline en deux axes :

- Éveiller la curiosité des enfants
- Leur donner l'envie de goûter des légumes qu'ils auront vu pousser et cueillis.





# CONSEILS MUNICIPAUX

## COMPTE-RENDU DES CONSEILS DE DÉCEMBRE 2019 À JUIN 2020

(liste exhaustive en mairie ou sur le site internet de la commune [www.neulliac.fr](http://www.neulliac.fr))

Séance du 16 décembre 2019 - absentes excusées : Louise-Marie GUEGAN donne pouvoir à Stéphanie LE BOLLAN et Hélène VALY donne pouvoir à Anthony CADET

Séance du 10 février 2020 - absent excusé : Anthony CADET - absente : Hélène VALY

Séance du 23 mai 2020 - Séance du 28 mai 2020 - Séance du 8 juin 2020

## Revitalisation du centre bourg

### Réhabilitation de l'ancien presbytère en cabinet médical : choix des entreprises

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres, réalisé par le maître d'œuvre, l'agence STUMM architectures, en vue de la réhabilitation de l'ancien presbytère en cabinet médical. Il précise les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de consultation à savoir : Prix 60 %, méthodologie 20 % et délais d'exécution 20 %.

Monsieur le maire rappelle que ce marché est composé de 06 lots et que l'estimation réalisée par l'architecte s'élève à 110 570 € HT.

Monsieur le maire précise que suite à l'analyse de l'offre du lot n° 05 Plomberie sanitaires – Chauffage – Ventilation - Electricité, et compte tenu de l'importance de l'écart entre le devis de l'entreprise et l'estimation (+ 45,5 %), ce lot a été déclaré sans suite le 04 décembre 2019. Une nouvelle consultation a été lancée le 11 décembre 2019. La remise des plis a été fixée au 13 janvier 2020.

Après analyse des offres et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de retenir les entreprises suivantes :

Lot 01 – Démolitions – Gros œuvre : Constructions LE BIHAN, 22570 Bon Repos sur Blavet, pour un montant de 18 123,70 € HT

Lot 02 – Menuiserie extérieure - Menuiserie intérieure – Agencement : SARL Miroiterie de Blavet, 56300 Pontivy, pour un montant de 27 500 € HT

Lot 03 – Doublages – Cloisons – Isolation : SARL Maurice RAULT, 56580 Rohan, pour un montant de 7 946,50 € HT

Lot 04 – Sols souples – Faïences : EURL MOISAN Carrelage, 56300 Pontivy, pour un montant de 5007,70 € HT

Lot 06 – Peintures – Signalétique – Nettoyage : SARL MOREAU 56160 Lignol, pour un montant de 9 561,35€ HT

Soit un coût total de 68 139,25 € HT.

Autorise le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier ; autorise le maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de tous les organismes susceptibles d'attribuer des aides ; dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

### Boulangerie : travaux de consolidation du pignon

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 4 entreprises ont été sollicitées pour réaliser la consolidation du pignon de la boulangerie afin d'éviter de fragiliser le mur et de prévenir les infiltrations.

2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres, RAULO Construction de Loudéac et Constructions LE BIHAN de Laniscat.

Après analyse des devis, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise RAULO construction, mieux-disante, pour un montant de 13 571,00 € HT et autorise le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

### Démolition du café Fouco : avenant n° 2 devis en moins-value – Entreprise MAHE Hubert

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'avenant n° 2 de l'entreprise MAHE Hubert correspondant à une moins-value de 2 850 € HT en raison de la non-réalisation du décaissement du sol existant. Le marché initial, y compris l'avenant n°1 de 7580 €, de 78 498 € HT est porté à 75 648 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant en moins-value, d'un montant de 2 850 € HT, au marché de démolition du café Fouco et mandate Monsieur le maire pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

### **Salle paroissiale Notre Dame de Carmès : proposition d'étude**

Monsieur le maire rappelle que la salle paroissiale de Carmès est fermée au public par arrêté municipal du 29 octobre 2018 suite à l'avis défavorable à la poursuite de l'exploitation émis par la commission de sécurité du 20 juillet 2018.

Suite à la rencontre avec le père Antoine de Roeck, 3 propositions ont été faites à savoir, la paroisse rénove, vend ou loue via un bail emphytéotique ce bâtiment. Sachant que la paroisse n'utilisera qu'occasionnellement la salle de Carmès.

Considérant qu'il est nécessaire de d'effectuer des relevés de mesures de l'existant, de proposer des esquisses et une budgétisation pour réaliser un projet de restructuration de ce bâtiment, l'agence Thomas MOTREFF, architecte d'intérieur, de Pontivy a été sollicité.

Monsieur le maire présente le devis de cette agence qui s'élève à 1 755 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition d'honoraires.

Christian MOTREFF n'a pas pris part au vote.

### **Morbihan énergies : enfouissement des réseaux**

Effacement électricité - autour de l'église – (bourg) - fils nus

Électricité - Montant de la contribution : 105 210,00 euros

Éclairage - Montant de la contribution : 40 900,00 euros

Télécom - Montant de la contribution : 23 050,00 euros

Total : 169 160 €

Effacement électricité – rue de la Paix

Électricité - Montant de la contribution : 76 500,00 euros

Éclairage - Montant de la contribution : 14 280,00 euros

Télécom - Montant de la contribution : 5 810,00 euros

Total : 96 590 €

Effacement électricité – rue de Kérentrée

Électricité - Effacement - Montant de la contribution : 88 350,00 euros

Éclairage - Rénovation - Montant de la contribution : 27 860,00 euros

Télécom - Convention FT - Modèle 2013 / Propriété FT - Montant de la contribution : 33 250,00 €

Total : 149 460 €

Total général : 415 210 €

Le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, approuve ces trois propositions ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces trois conventions de financement et de réalisation – enfouissement des réseaux coordonné comme décrit ci-dessus, avec Morbihan Énergies ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

### **Cabinet médical : choix des entreprises pour les travaux - Lots 5 et 7**

Monsieur le maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études BIE Conception relatif au lot n° 5 – Plomberie sanitaires – chauffage – ventilation et au lot n° 7 – Électricité, en vue des travaux de réhabilitation du logement de l'ancien presbytère à usage de cabinet médical.

Il précise les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de consultation à savoir : Méthodologie (20%), Délais d'exécution (20%), Prix des prestations (60%),

Après examen et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise FRIMALEC de Rohan, mieux-disante, pour le lot n° 5 Plomberie sanitaires – chauffage – ventilation, pour un montant de 6 234,92 € HT (7 481,90 € TTC) ; décide de retenir l'entreprise FRIMALEC de Rohan, mieux-disante, pour le lot n° 7 Electricité, pour un montant de 14 411,25 € HT (17 293,50 € TTC) ; autorise le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier ; dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

### **Boulangerie - Mission SPS : choix de l'entreprise**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et extension de la boulangerie et l'aménagement d'un logement T4 plusieurs coordonnateurs SPS ont été consultés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir Projectio SAS de Lorient, mieux disante, pour un montant de 2 440 € HT (2 928 € TTC) et autorise le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.





## Travaux de réhabilitation de la boulangerie : choix des entreprises

Le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre l'agence STUMM architectures, en vue de réhabilitation de la boulangerie sera présenté lors de la séance. Le conseil municipal sera invité à autoriser le maire à signer ce marché de travaux.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres, réalisé par le maître d'œuvre, l'agence STUMM architectures, en vue de la réhabilitation de la boulangerie et l'aménagement d'un logement T4. Il précise les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de consultation à savoir : Prix 60 %, méthodologie 20 % et délais d'exécution 20 %.

Monsieur le maire rappelle que ce marché est composé de 16 lots et que l'estimation réalisée par l'architecte s'élève à 417 540 € HT.

Monsieur le maire précise que suite à l'analyse des offres le lot n° 15 Mobilier – agencement d'intérieur a été supprimé, aucune offre reçue, et le lot 16 VRD – aménagement extérieurs a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

Après analyse des offres et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir les entreprises suivantes :

Autorise le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier, autorise le maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de tous les organismes susceptibles d'attribuer des aides, dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

			Boulangerie	Logement	Total/travaux
Lot 3	Gros œuvre	Constructions LE BIHAN 22570 BON REPOS SUR BLAVET	85 628,65 €	47 222,20 €	132 850,85 €
Lot 4	Couverture bardage alu	SARL Couvertures LE ROCH ZA Kerponner 56300 PONTIVY	6 373,29 €	32 781,56 €	39 154,85 €
Lot 5	Étanchéité	SARL Couvertures LE ROCH ZA Kerponner 56300 PONTIVY	17 804,81 €	0,00 €	17 804,81 €
Lot 6	Charpente menuiserie	Charpentes armoricaines Cité des fleurs 56920 KERFOURN	27 904,02 €	44 288,68 €	72 192,70 €
Lot 7	Isolation placo	Le Sourn Habitat - 113 route de Saint Michel 56300 LE SOURN	5 232,92 €	20 204,09 €	25 437,01 €
Lot 8	Cloison alimentaire	VSA Aménagement - 4ter rue de l'Aviation 44340 BOUGUENAIS	29 134,25 €	0,00 €	29 134,25 €
Lot 9	Plafond suspendu	Emmanuel COYAC SARL 22 rue des Frères Lumière 56300 VANNES	1 120,00 €	0,00 €	1 120,00 €
Lot 10	Carrelage	EURL MOISAN Carrelage - 4 rue Ca- pitaine Leroy 56300 PONTIVY	486,70 €	5 391,65 €	5 878,35 €
Lot 11	Plomberie	SARL SERFO HARNOIS Le Faux 22600 TRÉVÉ	11 082,09 €	5 439,31 €	16 521,40 €
Lot 12	Électricité	Groupe JM 1 rue Daniel Gemy 22600 LOUDÉAC	45 535,00 €	7 265,00 €	52 800,00 €
Lot 13	Peinture	EURL Tanguy Launay – 10 rue des Quatre Vents 22320 ST MAYEUX	2 214,00 €	6 215,23 €	8 429,23 €
Lot 14	Serrurerie	SARL LORANS-LAMOUR - 27 bis rue Charles Le Tellier 56300 PONTIVY	5 270,00 €	10 540,00 €	15 810,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>237 785,73 €</b>	<b>179 347,72 €</b>	<b>417 133,45 €</b>



## Budgets communaux

### Approbation des comptes de gestion 2019 dressés par la trésorière municipale : commune et lotissements

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger : NÉANT.

### Vote des comptes administratifs 2019 : commune et lotissements

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-14 selon lequel le maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif,

Le conseil municipal de Neulliac réuni sous la présidence de Madame Véronique BLANDEL adjointe, le 10 février 2020, à 19 heures, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1° - lui donne acte de la présentation faire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats CA 2018		369 619,56 €				
Dont résultat affecté en recettes d'investissement		87 941,44 €				
<b>Résultats reportés</b>		<b>222 678,12 €</b>	<b>87 941,44 €</b>		<b>87 941,44 €</b>	<b>222 678,12 €</b>
Opérations de l'exercice	750 702,93 €	1 042 557,49 €	509 114,67 €	388 399,95 €	1 259 817,60 €	1 430 957,44 €
<b>TOTAUX</b>	750 702,93 €	1 265 235,61 €	597 056,11 €	388 399,95 €	1 347 759,04 €	1 653 635,56 €
Résultats de clôture		514 532,68 €	208 656,16 €		208 656,16 €	514 532,68 €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		514 532,68 €	208 656,16 €			
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		514 532,68 €	208 656,16 €		208 656,16 €	514 532,68 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>						<b>305 876,52 €</b>
<i>Restes à réaliser inscrits au BP 2020</i>			43 700,00 €			
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>						<b>262 176,52 €</b>





LOTISSEMENT LES CHÊNES	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	69 063,56 €			14 949,99 €	69 063,56 €	14 949,99 €
Opérations de l'exercice	103 882,92 €	103 883,52 €	112 547,67 €	101 961,83 €	216 430,59 €	205 845,35 €
TOTAUX	172 946,48 €	103 883,52 €	112 547,67 €	116 911,82 €	285 494,15 €	220 795,34 €
Résultats de clôture	69 062,96 €			4 364,15 €		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>					<b>64 698,81 €</b>	

LOTISSEMENT LES JARDINS DU BOCAGE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		0,25 €	11 619,79 €		11 619,79 €	0,25 €
Opérations de l'exercice	154 524,98 €	154 524,98 €	172 523,44 €	152 711,12 €	327 048,42 €	307 236,10 €
TOTAUX	154 524,98 €	154 525,23 €	184 143,23 €	152 711,12 €	338 668,21 €	307 236,35 €
Résultats de clôture		0,25 €	31 432,11 €		31 432,11 €	0,25 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>					<b>31 431,86 €</b>	

LOTISSEMENT ESPACE AMÉDÉE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		0,28 €	140 517,02 €		140 517,02 €	0,28 €
Opérations de l'exercice	140 517,02 €	140 517,02 €	140 517,02 €	140 517,02 €	281 034,04 €	281 034,04 €
TOTAUX	140 517,02 €	140 517,30 €	281 034,04 €	140 517,02 €	421 551,06 €	281 034,32 €
Résultats de clôture		0,28 €	140 517,02 €		140 517,02 €	0,28 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>					<b>140 516,74 €</b>	

LOTISSEMENT PARK MEN BRAZ	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	6 650,00 €		52 644,30 €		59 294,30 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	79 857,95 €	95 376,14 €	48 550,38 €	52 644,30 €	128 408,33 €	148 020,44 €
TOTAUX	86 507,95 €	95 376,14 €	101 194,68 €	52 644,30 €	187 702,63 €	148 020,44 €
Résultats de clôture		8 868,19 €	48 550,38 €		39 682,19 €	0,00 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>					<b>39 682,19 €</b>	

2° - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTANTS : 13

Budget principal	POUR 13	CONTRE 0	ABSTENTION 0
Budget annexe lotissement « Les Chênes »	POUR 13	CONTRE 0	ABSTENTION 0
Budget annexe lotissement « Les jardins du bocage »	POUR 13	CONTRE 0	ABSTENTION 0
Budget annexe lotissement « Espace Amédée »	POUR 13	CONTRE 0	ABSTENTION 0
Budget annexe lotissement « Park Men Braz »	POUR 13	CONTRE 0	ABSTENTION 0



*Lotissement Les Chênes*



*Espace Amédée*

### Affectation des résultats des comptes administratifs 2019 (commune et lotissements)

Après le vote des comptes administratifs de 2019, le 10 février 2020, la commission finance propose d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal : résultat de la section de fonctionnement : 514 532,68 €

Proposition d'affecter :

au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement) : 252 356,16 €

au 021 (virement de la section de fonctionnement) : 480 000 €

Proposition de reporter :

au 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 262 176,52 €

Lotissement Les Chênes : déficit reporté de 64 698,81 € repris au BP 2020

Lotissement Les Jardins du Bocage : Déficit de 31 431,86 € repris au BP 2020

Lotissement Espace Amédée : Déficit de 140 516,74 € repris au BP 2020

Lotissement Park Men Braz : Déficit de 39 682,19 € repris au BP 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les propositions ci-dessus.

### Vote des budgets primitifs 2020 (commune et lotissements)

Le budget principal est équilibré en section de fonctionnement à 1 422 518 € et en section d'investissement à 1 921 556 €.

Les ressources principales de la commune sont constituées à 51,54 % par les impôts locaux et à 21,69 % par les dotations de l'état et participations de Pontivy communauté. Les charges de fonctionnement courant s'élèvent à 16,82 %, les charges de personnel à 28,24 %, le prélèvement pour l'investissement à 33,74 %.

Le budget de la commune est voté à l'unanimité.

Le budget du lotissement Les Jardins du Bocage s'équilibre en fonctionnement à 166 544 € et en investissement à 212 371 €.

Le budget du lotissement Les Chênes s'équilibre en fonctionnement à 178 149 € et en investissement à 117 004 €. Il reste 4 lots à vendre de 447 à 580 m<sup>2</sup> au prix TTC de 26 € le m<sup>2</sup>. Pour rappel, 6 lots ont été cédés gratuitement à Cap Lorient Habitat pour la construction de 6 logements locatifs.

Le budget du lotissement Espace Amédée s'équilibre en fonctionnement à 140 522,00 € et en investissement à 281 034,04 €. Ce lotissement contient 3 lots viabilisés à 6 €/m<sup>2</sup> avec parking attenant (2 lots de 500 m<sup>2</sup> et 1 lot de 350 m<sup>2</sup>).

Le budget du lotissement Park Men Braz s'équilibre en fonctionnement à 217 567 € et en investissement à 217 313,38 €. Ce lotissement contient 5 lots viabilisés à 26 € TTC/m<sup>2</sup>. Les surfaces varient de 529 m<sup>2</sup> à 717 m<sup>2</sup>. 2 lots ont été vendus en 2019, 1 lot est réservé en 2020.

Ces quatre budgets lotissements sont adoptés à l'unanimité.

## Subventions aux associations

Les propositions ont été établies par la commission des finances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions et contributions ci-dessous pour l'année 2020 :

<i>Société de chasse</i>	<b>250 €</b>	<i>Union Nationale des Combattants</i>	<b>250 €</b>
<i>ARTY'S</i>	<b>800 €</b>	<i>Amicale du personnel communal</i>	<b>500 €</b>
<i>Tennis Club Pondi</i>	<b>500 €</b>	<i>Neulliac Moto Verte</i>	<b>500 €</b>
<i>Neulli'Actes en Scène</i>	<b>300 €</b>	<i>Neulliac Plein Fer</i>	<b>500 €</b>
<i>Réhabilitation du canal de Guerlédan à Pontivy</i>	<b>200 €</b>	<i>APE École Publique Les 4 Saisons</i>	<b>300 €</b>
<i>OGEC École Privée St Joseph (Fournitures Scolaires)</i>	<b>1 500 €</b>	<i>École Diwan</i>	<b>200 €</b>
<i>Arbre de Noël</i>	<b>12 € / enfant</b>	<i>Amicale des donneurs de sang</i>	<b>150 €</b>
<i>Accueil et partage</i>	<b>220 €</b>	<i>Restos du cœur</i>	<b>200 €</b>
<i>Le Pas-Sage (Groupe d'Entraide Mutuelle)</i>	<b>50 €</b>	<i>Ligue contre le cancer</i>	<b>100 €</b>
<i>ATES (Le Service Solidaire)</i>	<b>50 €</b>		



## Taux d'imposition 2020

Le maire présente l'état de notification des taux d'imposition pour 2020, notamment une importante revalorisation des bases d'imposition. À taux constants le produit attendu des ressources fiscales est de 461 282 €.

Il propose à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncière bâtie : 18,98 %

Taxe foncière non bâtie : 38,20 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la reconduction des taux suscités.

## Affaires communautaires

### **Formation d'un groupement de commandes entre Pontivy Communauté et les communes de Kerfourn, Kergrist, Neulliac, Noyal-Pontivy, Saint-Aignan, Saint-Gérand, pour la passation d'un marché travaux portant sur l'entretien des voiries communales et communautaire** **Programme 2020**

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, (C.G.C.T.),

Les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Pontivy Communauté a créé un service « ATESAT » afin d'apporter une aide technique aux communes dans la définition de leurs besoins en matière d'entretien de la voirie communale, d'élaboration des cahiers des charges techniques et des dossiers de consultations des entreprises, ainsi que pour le lancement des appels d'offres correspondants.

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries communales, de permettre de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics, il a paru pertinent, pour le programme 2020, de regrouper les moyens en créant un groupement de commande entre Pontivy Communauté et les communes de Kerfourn, Kergrist, Neulliac, Noyal-Pontivy, Saint-Aignan, Saint-Gérand, et d'établir une convention pour définir les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Le montant global des dépenses pour les 7 collectivités pour l'année 2020 est estimé à 678 000.00 € TTC, réparti de la manière suivante :

	Minimum en € HT	Maximum en € HT
Pontivy Communauté	20 000 €	60 000 €
Commune de Kerfourn	30 000 €	50 000 €
Commune de Kergrist	40 000 €	70 000 €
Commune de Neulliac	80 000 €	100 000 €
Commune de Noyal-Pontivy	50 000 €	150 000 €
Commune de Saint-Aignan	35 000 €	60 000 €
Commune de Saint-Gérand	45 000 €	75 000 €

Une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités d'organisation de fonctionnement du groupement, notamment :

La désignation, parmi les membres du groupement, d'un coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats,

Les missions assignées au coordonnateur,

La détermination de la commission d'appel d'offres (C.A.O) du groupement, conformément à l'article L1414-3 du C.G.C.T.,

Les dispositions financières relatives à l'exécution de la convention.



Il est proposé que :

Pontivy Communauté soit le coordonnateur et assure le pilotage de la procédure de consultation du marché de travaux ;

la CAO compétente soit constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ; ou à défaut de CAO, d'un représentant désigné selon les modalités propre à la commune ;

la notification et l'exécution seront assurées par chaque membre du groupement pour la partie qui le concerne ;

chaque membre du groupement participe aux frais engagés par le coordonnateur et liés à la procédure de désignation du cocontractant et les autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation des marchés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

de créer un groupement de commandes composé de Pontivy Communauté et les communes de Kerfourn, Kergrist, Neulliac, Noyal-Pontivy, Saint-Aignan, Saint-Gérard pour cette opération, et d'y adhérer ;

d'approuver la désignation de Pontivy Communauté comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;

de procéder à l'élection des membres de la C.A.O (1 titulaire + 1 suppléant) représentant chaque commune et Pontivy Communauté, élus parmi ses membres ayant voix délibérative ;

d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération ;

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Programme de Voirie 2020 – Groupement B**

#### **Groupement de commandes entre les communes de Pontivy communauté, coordonnateur du groupement et les communes de Kerfourn, Kergrist, Neulliac, Noyal-Pontivy, Saint-Aignan et Saint-Gérard - Constitution Commission d'appel d'offres ad'hoc pour l'attribution du marché travaux portant sur l'entretien des voiries communales et communautaire**

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'article L1414-3 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) qui dispose qu'il est nécessaire que la CAO compétente soit constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ; ou à défaut de CAO, d'un représentant désigné selon les modalités propre à la commune ;

VU que ce même article dispose que, dans le cadre d'un groupement de commande la Commission d'appel d'offres ad'hoc constituée est présidée par le représentant du coordonnateur.

VU la délibération n°21 – 20 02 2020 validant la constitution du groupement de commandes – ATESAT 2020 composé des communes de Pontivy communauté, coordonnateur du groupement, Kerfourn, Kergrist, Neulliac, Noyal-Pontivy, Saint-Aignan et Saint-Gérard.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

De procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres Ad'hoc (1 titulaire + 1 suppléant) représentant la commune de NEULLIAC élus parmi ses membres ayant voix délibérative, Jean-Pierre LE PONNER est élu membre titulaire ; Guy LE CLAINCHE est élu membre suppléant.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### ***Devis travaux « chapelle du Moustoir »***

Dans le cadre des travaux de consolidation de la chapelle Saint Corentin au Moustoir, plusieurs entreprises ont été consultées.

Après examen et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'auto entreprise REYMANN de Surzur, mieux disante, pour un montant de 17 700 € HT (auto-entreprise non soumise à la TVA) et autorise le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.



# Vie scolaire

## ÉCOLE PUBLIQUE LES 4 SAISONS

Cette année scolaire s'achève de façon un peu particulière. Néanmoins la grande majorité des élèves est revenue le 22 juin, ce qui aura permis d'achever notre projet de découverte des périodes historiques. Les enfants ont fait un petit voyage accéléré dans le temps, à raison d'une période de l'Histoire par jour, à travers différentes activités (fabriquer de la peinture avec des matériaux naturels pour la Préhistoire, faire des jeux olympiques comme à l'Antiquité, participer à des jeux du Moyen-âge...).

Le label éco-école a été reconduit pour cette année 2020 et l'école y postulera à nouveau pour 2021. Le thème choisi sera « les solidarités », avec comme projet annuel la découverte des différents continents, afin d'éveiller les enfants à d'autres cultures et les sensibiliser au respect des différences.



Ouverture d'un demi-poste à la rentrée 2020



*L'année scolaire 2020-2021, l'école des Quatre Saisons bénéficiera d'un demi-poste supplémentaire et accueillera donc une nouvelle enseignante pour épauler l'actuelle directrice. Vingt-cinq élèves sont déjà inscrits mais il est encore possible de visiter l'école pendant les vacances d'été. Pour cela, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante afin de prendre rendez-vous : [ec.0560633j@ac-rennes.fr](mailto:ec.0560633j@ac-rennes.fr)*

*Par ailleurs, une permanence aura lieu le lundi 24, mardi 25, jeudi 27 et vendredi 28 août de 10h30 à 12h00. N'hésitez pas à vous rendre sur place au 11 Kerbah ou à téléphoner au 02.97.39.61.69.*

*Céline IMBERT, directrice de l'école*



# ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH



En cette période si particulière, les élèves de l'école Saint Joseph ont repris, depuis le 12 mai, le chemin de l'école. Aujourd'hui, plus de 80% des enfants ont repris la classe de manière alternée, pour la plupart, avec deux jours de classe par semaine.

Seuls les CP et CE1 ont classe toute la semaine. (classe charnière privilégiée)

Cette situation d'épidémie a entraîné de nombreuses annulations des événements de l'école.

Les sorties scolaires, la soirée cochons grillés et la kermesse ne seront pas organisées cette année en raison des restrictions et du protocole sanitaire à respecter.

Malgré cela, et dès septembre, des manifestations (ventes à emporter) seront organisées afin de récolter des fonds permettant de conserver nos ambitions scolaires (projets, intervenants, sorties, achat matériel pédagogique).

L'effectif de l'école est stable, 76 élèves feront leur rentrée en septembre avec quelques changements dans l'équipe enseignante avec le départ de Stéphanie Pihery pour l'école Notre Dame de Quintin et remplacée par Emmanuelle Jéhanno en provenance de Claude Marquet.

Les projets 2020/2021 seront reconduits, les élèves pourront découvrir, comme chaque année, de nombreuses pratiques sportives, profiteront d'une ouverture culturelle, tout cela dans un esprit de bienveillance et de rigueur de travail.

Le projet ORTHOFOLIES sera reconduit en février 2021, nous retrouverons près de 250 enfants de CM qui défendront les couleurs de leur école au cours d'une compétition d'orthographe qui est la marque de fabrique de l'école.

Côté association, l'association des parents d'élèves continue de mettre en place des manifestations permettant d'investir dans les projets et de pouvoir proposer aux familles, des sorties scolaires à prix réduits.

L'OGEC de l'école, en lien avec l'AEP propriétaire, garderont leur démarche d'investissements réguliers sur la structure afin de permettre à nos élèves d'être accueillis dans les meilleures conditions.

Notre communauté éducative reste mobilisée dans un seul et unique but : la réussite éducative de nos élèves.

**Directeur : Matthieu OLLIVIER**

**Mail : [eco56.stjo.neulliac@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco56.stjo.neulliac@enseignement-catholique.bzh)**

**Téléphone : 02.97.38.50.76**



# Vie associative

## SECTION UNC NEULLIAC

Pour l'UNC, l'année 2020 sera une année blanche. Nous avons dû nous plier aux recommandations départementales pour le 8 mai, et encore, nous avons un peu transgressé, puisqu'alors que la Préfecture autorisait, un ou deux élus et un porte-drapeau, nous sommes allés au monument à 5 personnes. Étaient présents : Christian le Ninan avec le drapeau UNC/Soldat de France, il représentait l'ensemble des adhérents, privés de cérémonie et Jean-Claude Stéphan avec le drapeau 39/45. Les autres personnes étaient le Maire, Jean-Pierre le Ponner, l'adjointe, Véronique Blandel et la présidente UNC.

En ce qui concerne le 18 juin, à Neulliac, nous avons pour habitude, de faire en sorte que la commémoration soit animée par les enfants des écoles. Cette année, l'école de Kergrist devait se joindre à nous. Malheureusement, amener plus de 40 enfants au monument, aurait été déraisonnable ; le virus circule toujours. L'année 2020 est une année historique pour la mémoire et la commémoration du Général De Gaulle, autour de trois anniversaires : les 130 ans de sa naissance, les 80 ans de l'appel du 18 juin et les 50 ans de sa disparition. Il nous reste à espérer que nous pourrions commémorer le 11 novembre.

La Présidente, Christiane Guarch



*Commémoration du 8 mai*

## GYM PONTIVYENNE ÉVOLUTIVE

**GPE (Gymnastique Pontivienne Evolutive) : Gym / marche / yoga**

**Des activités variées pour garder la forme !**

*Se maintenir en forme dans le respect de ses capacités. Vous allez certainement trouver votre bonheur parmi ce que nous proposons. Possibilités de combiner les activités.*

Contact : Valérie REUX

Tél : 07.82.44.84.46

<http://gmypontivy.over-blog.fr>

Tous les cours ci-dessous ont lieu salle des Récollets durent une heure sauf indications contraires

**GYM tonique** : lundi 9h00 – 18h00 – jeudi 9h00 – mercredi 19h15 (salle de Kerjalotte)

**Étirements** : lundi 19h00 – mardi 10h30 – mercredi 11h00 – jeudi 10h30

**Pilates** : mardi 12h15 – 19h15

**Gym tonique / étirements (1h30)** : jeudi 9h00

**Gym tonique pour séniors (1h30)** : jeudi 10h30 (salle des sports de Neulliac)

*Cotisation annuelle* : un cours/semaine = 120€ 2 cours/semaine = 162€

**Marche** : 3 niveaux. Départ de l'îlot des Récollets à 14h00

groupe 1 : 9 à 12 km le jeudi      groupe 2 : 7 à 10 km le mardi

groupe 3 : environ 6 km le jeudi

*Cotisation annuelle* : 21€

**Yoga** : nous consulter pour voir si disponibilités



## ARTY'S



*Pour l'exercice en cours, du 01/09/19 au 31/08/20, l'association compte 15 adhérentes dont le conseil d'administration se compose de la façon suivante :*

- Présidente : Françoise LE GUENNEC*
- Vice-Présidente : Marcelle LE GUILLOUX*
- Secrétaire : Christiane LE CUNFF*
- Secrétaire-adjointe : Christiane BOUFFAUT*
- Trésorière : Annie LE BOTLAN*
- Trésorière-adjointe : Patricia LE DORTZ*

Notre participation annuelle de la journée du don s'est déroulée le 17 Novembre 2019 et la recette des ventes de nos petites choses a été positive pour les 2 associations bénéficiaires cette année de cette journée, à savoir, Mathis de NAIZIN et HÉMÉRA, association créée pour le confort des patients des soins palliatifs de l'hôpital de PONTIVY.

Nous avons accueilli 2020 sereinement avec beaucoup d'énergie et d'optimisme pour nos créations, jusqu'en Février dernier, mais la COVID 19 et le confinement brutal, mais nécessaire, du 17 Mars ont sapé nos objectifs. C'était le vide. Face à cette pandémie qui s'annonçait, la protection sanitaire de notre commune devenait urgente et Monsieur Le Maire a rapidement réagi à cette situation et a sollicité notre Présidente et notre équipe pour la fabrication de masques en tissu. Nous n'avons pas hésité devant la gravité et nous devons agir dans notre domaine pour aider et protéger les Neulliacois. Il est vrai qu'un masque peut être porté comme un bouclier et donner ainsi une sécurité pouvant atténuer la peur de contagion directe.

Nous étions donc plusieurs « couturières » d'ARTY'S, mesurant, traçant, coupant et cousant ces accessoires de santé. Heureusement, nous avons au club de bonnes réserves de tissu aux divers coloris et c'est avec le sentiment du devoir accompli que nous avons remis à l'équipe municipale 250 masques. Notre club révèle des adhérentes d'âge divers, allant de 54 ans à 85 ans. Nos doyennes Alphonsine VALY et Monique FOUCO n'ont pas hésité et se sont mises à leur machine à coudre en déployant une vitalité et une humanité exemplaires, nous en sommes toutes très émues.

Comme chaque année, le conseil municipal nous aide en versant la subvention habituelle de 300€, et nous l'en remercions, à laquelle un complément de 500 € a été donné cette année en raison de la fourniture des masques. Rappelons que la subvention municipale nous permet d'équilibrer nos comptes et ainsi d'aider à notre tour différentes associations de la commune, en vendant nos créations (2 écoles, amicale des retraités, journée du don principale bénéficiaire).

Nous espérons que la situation va continuer de s'améliorer afin de pouvoir reprendre nos activités début Septembre, au local habituel, tous les mardis après-midi, confiantes, avec de nouvelles idées de travaux manuels. La porte est ouverte aux futures adhérentes et pourquoi pas adhérents, en prenant contact avec notre Présidente Françoise LE GUENNEC au 02 97 39 67 08.

Bon été, prudent et serein, prenons rendez-vous pour la prochaine journée du don à laquelle nous serons présentes avec nos créations.





## CHAPELLE DE SAINT SAMSON

Les animations de Noël dans la chapelle décorée par les Amis de la chapelle ont connu une nouvelle fois un franc succès. Transformée sur une idée originale de Maryline notre trésorière, elle a surpris le public venu en curieux ou pour apprécier l'ambiance conviviale qui règne autour de l'avènement du Christ.

Fin janvier, « les Amis de la Chapelle » ont rétabli son intérieur à sa destination première avant de déguster une galette des rois bien méritée offerte par l'association.

Venu le temps du « confinement » lié à cette terrible pandémie, la chapelle a également été mise en parenthèse ...même si on sait que Saint Samson a fait des miracles liés à ce type de situation !

Les Amis ont dû se résigner à attendre la décision du gouvernement donnant la première autorisation de libre circulation. Ils ont repris l'entretien des fontaines et du chemin qui les y mène tout en respectant la distanciation... d'une débroussailleuse !... et chacun devait ne pas sortir de ses 4 m<sup>2</sup> !



Cette première réunion de travail a permis d'heureuses retrouvailles et de mettre à profit ces instants pour imaginer ensemble le pardon 2020. Sous réserve d'autorisation des autorités administratives et religieuses, ils ont envisagé une messe en extérieur qui sera suivie de la procession aux fontaines avec la bénédiction des eaux et le feu de joie. Le verre de l'amitié sera servi à qui le souhaite, en respectant les règles qui seront édictées à cette date.

Il a été décidé de ne pas réaliser de restauration. Seuls les « Amis de la chapelle » partageront un repas avec les animateurs et les officiants... sur le départ vers l'orient !

Dans l'espoir d'un « déconfinement » favorable, Jean-Marc, notre Président, vous donne donc rendez-vous dans ce petit coin de verdure pour ce pardon original le dimanche 26 juillet à 11H00 .

Un article paraîtra dans les journaux et sur le site de la Commune en temps voulu pour préciser les conditions de son déroulement ou de son annulation.

Le secrétaire de l'Association, Jean-Michel Dacquay

## NEULLIAC MOTO VERTE



*L'équipe sur le terrain de St Mayeux*

Comme pour beaucoup d'associations, cette année est particulière pour Neulliac Moto Verte.

Premièrement, notre trail du 14 juillet est annulé. Nous manquons de visibilité et il n'était pas possible de se retrouver pour organiser les débroussaillages de chemin. C'est pourquoi, dès avril, nous avons pris la décision d'annuler le trail et la marche comme ils avaient été organisés en 2019.

Sportivement, c'est aussi une année blanche ou presque, notamment pour nos pilotes qui avaient prévu de faire le championnat de France et le championnat de Bretagne.

On pense aussi aux autres clubs qui vivent grâce à l'organisation d'une course dans l'année. Car, quoi qu'on

pense des sports mécaniques, les événements font vivre, un bourg, une équipe, des jeunes, le temps d'un week-end, et espérons que cette vie reprenne rapidement.

Enfin, Neulliac Moto Verte organisera toujours sa randonnée caritative de Novembre pour la journée du don. Nous commencerons les débroussaillages fin septembre pour entretenir les chemins sur la commune. Les marcheurs et chasseurs nous ont déjà dit qu'ils avaient hâte que l'on passe avec les débroussailleuses. On n'empêche pas la nature de pousser ! Et l'équipe a hâte de se retrouver pour préparer encore une belle rando caritative !



## AMICALE DES RETRAITÉS

L'Amicale des Retraités de Neulliac n'a pas échappé aux contraintes du confinement dû au coronavirus. Les activités ont été suspendues et le local fermé. Plus de randonnées du lundi, plus de jeux du jeudi. Le club des retraités de Neulliac possèdent plus de 120 adhérents en 2020, dont une soixantaine pratiquent régulièrement une activité : le lundi et le jeudi. D'autres se contentent d'assister aux animations ponctuelles : repas, loto, concours de belote, voyages. Le détail de toutes ces activités a été mentionné dans le bulletin municipal de décembre 2019.

La particularité et l'avantage incontestable de notre amicale est de disposer d'une salle municipale qui lui est affectée. Nous pouvons être reconnaissants envers la mairie.

Tout au long des années, l'amicale connaît des moments de joie, mais également de peine. Deux photos, davantage que des longs commentaires, vous permettront de revenir sur quelques événements parmi les plus importants :

- La remise de la médaille de bronze de la jeunesse et sport et de la vie associative à notre président Jean-Claude Stéphan par le maire Jean-Pierre Le Ponner, lors des Vœux en janvier, en reconnaissance de son engagement dans de multiples associations depuis fort longtemps.

- La disparition d'un membre fidèle et engagé de notre association : Charles Dunstan, d'origine anglaise, dont l'épouse, Kathryn, fait partie du Conseil d'Administration de notre amicale.

Nous espérons une reprise de nos activités à la rentrée de septembre, si le Covid19 veut bien nous en laisser le choix.



Jean-Claude et Annie



Charles Dunstan

### Contacts :

- **Président :**

**Jean-Claude STÉPHAN**

02.97.39.60.72 / 06.14.15.87.97

- **Secrétaire :**

**Gilbert DIABAT**

02.97.39.62.01 / 06.23.59.56.65

- **Trésorier :**

**Émile LE CUNFF**

02.97.39.61.15 / 06.45.49.92.52

## PAROISSE DE NEULLIAC

L'équipe des prêtres (Les Pères Jean-François Audrain, Antoine De Roeck, Olivier Lorne) de l'ensemble paroissial pontivyen va s'en aller vers une autre mission dans le pays de Lorient.

Ils seront remplacés au mois de septembre par 3 autres prêtres : les Pères Thomas Weber, Xavier Laporte-Weywada et un jeune en voie d'ordination. Nous aurons de la chance d'avoir des prêtres jeunes.

Nous leur souhaitons un bon séjour dans nos 5 paroisses. Leur installation se fera le dimanche 13 septembre, jour du pardon Notre Dame de Joie à la basilique de Pontivy.

Les horaires de messe ne devraient pas changer : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> dimanches du mois à 11h00 à l'église de Neulliac ; 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> à Kergrist. Tous les dimanches à 9h30 et 11h00 et tous les samedis à 18h00 à Pontivy, il est possible de contacter ces prêtres à l'issue des cérémonies. De même que vous pouvez y rencontrer les responsables de la paroisse.

Correspondant de la paroisse de Neulliac : Gilbert DIABAT 02 97 39 62 01 / 06 23 59 56 65

Une permanence continue à être à la disposition des paroissiens, au presbytère de Pontivy aux heures ouvrables de la semaine. Tél : 02 97 25 02 53

Autre nomination : Hervé Le Berre, enfant de Neulliac (Lann Trémeler) est nommé curé de la paroisse Sainte Anne d'Arvor à Lorient.

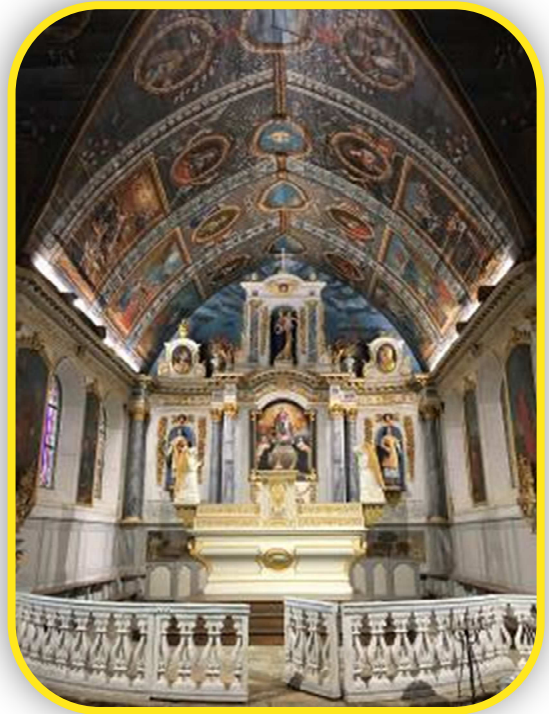




## NOTRE DAME DE CARMÈS

Les travaux sont enfin terminés, la dernière réunion de chantier était prévue pour le 2 juillet. Le coût total de la restauration des retables, des boiseries du chœur, des statues, de l'assainissement d'une partie de l'édifice et de sa mise en lumière avoisine les 330 000 € HT. En supplément des subventions, 20 497 € de dons versés par 65 donateurs ont été perçus au travers la fondation du patrimoine, dont les 10 000 € versés par notre association. Dans un futur proche, il faudra envisager la restauration des éléments de charpente supportant les cloches. Ceux-ci sont en mauvais état et, pour des raisons de sécurité, les cloches de la chapelle ne peuvent malheureusement plus sonner.

La chapelle, hors sacristie, est ouverte aux visiteurs tous les jours de 9h à 19h, jusque fin octobre. En outre, l'édifice a de nouveau intégré le circuit de « L'art dans les chapelles », dans la catégorie des chapelles et églises remarquables. Comme à Quelven (Guern), la Houssaye et Stival (Pontivy), il n'y a pas d'art contemporain exposé à Carmès. Les visites seront assurées par Sarah Blandel, qui a déjà eu l'occasion de mener une mission de recensement du patrimoine bâti sur la commune de Neulliac. Merci à la Mairie.



Le pardon se déroulera le dimanche 16 août prochain. À l'heure où nous écrivons ces lignes, il ne nous est pas possible de vous dire précisément à quoi ressemblera la fête. Le côté religieux n'est pas de notre ressort, ou du moins pas complètement. Pour ce qui est de la fête profane, le bureau de l'association décidera, en temps et en heure, ce qu'il est raisonnable et souhaitable de maintenir, afin à la fois de préserver le lien et les retrouvailles, mais tout en respectant les règles sanitaires en lien avec l'épidémie de COVID-19.

## NEULLI'ACTES EN SCÈNE



### « Neulli'Actes en Scène »

#### Renseignements et réservations :

- 0297393515 (laissez un message)  
ou 0614113418

- [veroniquedubois56@orange.fr](mailto:veroniquedubois56@orange.fr)

Bonjour à tous et toutes,

Toute la Troupe de « Neulli'Actes en Scène » est heureuse de vous retrouver pour un spectacle de l'après déconfinement intitulé « Bonnes intentions et le couple dans tous ses états », une série de sketches nous permettant de respecter les mesures barrières pour les comédiens et les spectateurs.

Samedi 10 octobre à 20 h 30 et dimanche 11 octobre à 15 h 00 (places limitées à 50 à chaque représentation) – salle Émeraude à Neulliac

1ère partie : « Obséquieusement Vôtre » de M. Louise Hespel par la section théâtre du Pas Sage

Section dirigée bénévolement par Dominique et Véronique Dubois afin de mettre en valeur des personnes en situation de souffrances psychiques mais passionnées de théâtre.

2ème Partie : Parodie autour du couple et des souhaits de Bonne Année

Tarif : 6 € - gratuit moins de 12 ans

Par ailleurs, nous aurons, dans toute la mesure du possible, le plaisir de vous présenter la pièce prévue en mars dernier « Dépêche-toi Bibiche, on va rater l'avion » en février 2021.

En espérant vous revoir très bientôt.

## COMITÉ DES FÊTES



Lors de la soirée du samedi 18 janvier 2020, à la salle Émeraude, le Comité des fêtes, en présence des bénévoles de la journée du don, a remis deux chèques de 2 300 € à deux associations :

- **Tous pour Mathis (Naizin)**
- **Héméra (association pour le bien-être et le confort des patients aux soins palliatifs de Kério)**

Chères Neulliacaises, chers Neulliacois,

Le comité des fêtes va essayer encore, cette année, de vous divertir, mais par dessus tout, vous donner l'occasion de passer des moments agréables ensemble. Le vivre ensemble a été contrarié par un virus anti convivialité. J'espère qu'il a terminé son œuvre et que nous allons reprendre une vie pleine de contacts et de bonne humeur.

Si tout va bien, nous organiserons notre fête du don le week-end du 21-22 novembre dans une formule modifiée car organisée à partir de la salle émeraude. J'en profite pour remercier Anne-Marie et Patrick Valy de nous avoir si bien accueillis dans leur beau village de Trémeler. Nous comptons sur votre présence pour manger, boire un coup, acheter des objets réalisés par les membres de l'association Arty's, marcher sur les chemins ouverts par les « jeunes » de la commune ou faire de la randonnée à moto.

En avril 2021, nous reprendrons le chemin que nous avons imaginé en organisant la soirée spectacle que nous aurions dû vous offrir cette année. De la gaieté, des jolies filles et des animations lors d'une soirée pendant laquelle nous vous servirons un repas bon et raffiné. Nous avons hâte de vous accueillir.

C'est l'occasion de rappeler que nous sommes toujours ouverts aux bonnes volontés qui souhaiteraient nous rejoindre pour donner un peu de leur temps et, du coup, se faire de nouveaux amis en faisant vivre la commune. J'en profite pour remercier toutes les personnes, membres ou non, qui font vivre les fêtes que nous organisons.

À bientôt, Benoît Rivalan, Secrétaire adjoint

## CALENDRIER DES FÊTES

### 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2020

*Calendrier actualisé régulièrement sur le site de la commune [www.neulliac.fr](http://www.neulliac.fr)*

Dimanche 26 juillet :	Pardon de Saint Samson
Dimanche 26 juillet :	Cérémonie du Souvenir à Guerlogoden
Dimanche 16 août :	Pardon de Notre Dame de Carmès
Samedi 10 octobre à 20h30 :	Théâtre - salle Émeraude - Neulli'Actes en Scène
Dimanche 11 octobre à 15h00 :	Théâtre - salle Émeraude - Neulli'Actes en Scène
Mercredi 11 novembre :	Commémoration de l'Armistice 1914-1918 - UNC
Weekend 21-22 novembre :	Fête du Don - salle Émeraude - Comité des fêtes
Vendredi 11 décembre :	Arbre de Noël - salle Émeraude - École Les 4 Saisons
Vendredi 18 décembre :	Arbre de Noël - salle Émeraude - École Saint Joseph





# Vie pratique

## LES RECETTES DE SÉBASTIEN



**TARTE BOURDALOUE**

### Réalisation de la pâte brisée :

250 g de farine - 1 pincée de sel -  
10 g de sucre - 125g de beurre pommade -  
1 jaune d'œuf - 5 cL d'eau

Mélanger la farine avec le sel le sucre le  
beurre et le jaune d'œuf et l'eau.

Malaxer le tout jusqu'à obtention d'une  
boule.

Réserver la pâte au frais et filmer.

Étaler la pâte en fonction de la taille de  
votre cercle à tarte ou plat.

### Réalisation de la crème d'amande :

100 g de beurre mou - 100 g de sucre -  
100 g de poudre d'amandes - 2 œufs -  
2 mL de vanille - 2 mL de rhum (facultatif)

Mélanger le sucre, la poudre d'amandes, le  
beurre mou, la vanille et le rhum.

Ajouter les œufs et mélanger.

### Confection de la tarte :

Une fois la pâte étalée et foncée dans votre  
plat, ajouter la crème d'amandes.

Ajouter des fruits en fonction de la saison  
(poires, framboises, abricots...).

Cuire au four 30 minutes à 180 degrés.

Vérifier la cuisson .



**COOKIES**

### Ingrédients :

300 g de farine - 150 g de sucre - 150g de  
beurre mou - 200 g de pépites de chocolat -  
1 sachet de levure chimique - 2 œufs

Dans un saladier, mélanger la farine avec le  
sucre et la levure chimique .

Ajouter le beurre et les 2 œufs puis  
mélanger.

Ajouter les pépites de chocolat puis  
mélanger.

Sur une plaque avec un papier cuisson,  
réaliser des boules de même taille.

Aplatir les boules.

Mettre au four chaud à 180 degrés pendant 8  
à 10 minutes.

Les sortir dès que les cookies dorent.

Astuce : on peut changer la farine par de la  
poudre de noisette et le chocolat par des  
raisins secs.



**Bonne  
dégustation !**

# O'FILS DE LAETI'MEL

*O'fils de laeti'mel*

Créations Couture & Tricot

Mail: ofilsdelatimel@gmail.com

Facebook : o'fils de laeti'mel

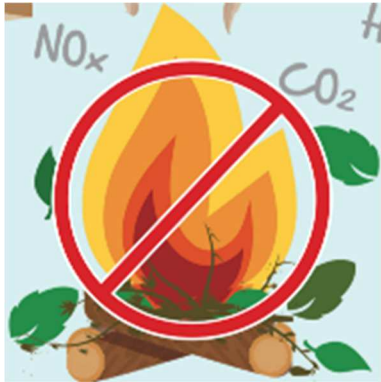
06.46.60.05.17

56300 NEULLIAC

*Laëtitia Ropert Le Du est une couturière confirmée qui a créé sa microentreprise au cours de l'année 2019.*

- Confection d'articles pour bébé : turbulettes/gigoteuses, tapis d'éveil, attache tétine, bavoir, anneaux de dentition, chaussons...
- Création personnalisables d'articles : lingettes lavables, paniers, protège carnet de santé, tours de cou, masques...

# RÈGLEMENTATIONS



**BRÛLAGE DES DÉCHERTS VERTS**

**Article 3 : Dispositions applicables aux déchets verts ménagers des particuliers, des professionnels et des collectivités**

Définitions :  
Sont appelés déchets verts ménagers les éléments végétaux issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillage issus de particuliers, entreprises et collectivités territoriales pour l'entretien de leurs jardins et parcs.

Dispositions applicables :  
Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers des particuliers, des professionnels et des collectivités est interdit toute l'année et dans tout le département.

*Issu de l'arrêté réglementant l'usage du feu de la Préfecture du Morbihan établi le 26 septembre 2019.*

**BRUITS DE VOISINAGE**

**Article 21 :** Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

*Issu de l'arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage de la Préfecture du Morbihan établi le 10 juillet 2014.*



## NUMÉROS UTILES

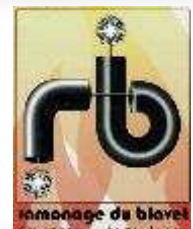
<b>POMPIERS : ☎ 18</b>	<b>SAMU : ☎ 15</b>	<b>GENDARMERIE : ☎ 17</b>
<b>Urgence électricité : ENEDIS : 09.72.67.50.56</b>	<b>Dépannage eau potable : SAUR : 02.56.56.20.09</b>	<b>Dépannage eaux usées : S.T.G.S : 09.69.32.69.33</b>
<b>Mairie de Neulliac : 02.97.39.60.14</b>	<b>Pontivy Communauté : 02.97.25.01.70</b>	<b>Pays de Pontivy : 02.97.27.86.66</b>
<b>Centre des Finances Publiques : 02.97.25.50.44</b>	<b>Maison de Justice et du Droit : 02.97.27.39.63</b>	<b>Maison de l'Enfance : 02.97.38.02.23</b>
<b>Transport à la demande : MooviTAD : 02.97.01.55.34</b>	<b>Office de tourisme : 02.97.25.04.10</b>	<b>Transports scolaires : BreizhGO : 02.99.300.300</b>
<b>Point Infos Habitat : 02.97.07.12.97</b>	<b>Collecte ou tri de déchets : 0.800.21.21.06</b>	<b>Service d'Aide à Domicile : 02.97.39.08.41</b>

*Retrouvez toutes les coordonnées des artisans, commerçants, autoentrepreneurs et professions libérales sur le site de la commune : [www.neulliac.fr](http://www.neulliac.fr)*

## RAMONAGE DU BLAVET

- **Installation de tous types de tubages** : souples, concentriques, double paroi isolée type Poujoulat.
- Sortie verticale ou traversée de mur type ventouse en fonction de la possibilité d'installation sur l'habitation.
- **Entretien poêles à granulés toutes marques**, ramonage, entretien annuel et changement de certaines pièces si besoin.
- **Ramonage tous types de combustibles** : pellets, bois bûche, fioul, gaz. Le RSDT (Règlement Sanitaire Département Type) préconise deux ramonages annuels en fonction de l'usage et de l'utilisation.
- **Étude d'installation de poêle à bois et granulés** et emplacement privilégié.
- **Entreprise titulaire du COSTIC** (Centre national du chauffage Saint Rémy Les Chevreuse) : formation complète pour l'installation de poêle à bois et granulés de 560 h, RGE, Qualibois, formation pour le travail en hauteur, habilitation électrique, CAP carrelage et revêtement de sol, titulaire de l'ensemble des permis poids lourds.
- Depuis peu, **titulaire du certibiocide** pour le traitement des nuisibles (frelons, guêpes, etc...).

Hervé Le Berre - 23 rue de Bellevue  
07.83.04.23.13 - [ramonagedublavet@gmail.com](mailto:ramonagedublavet@gmail.com)





# Circuits de randonnées



Directeur de la publication : Jean-Pierre LE PONNER

Responsables de la rédaction : Loïc PLANCHON, Christian MOTREFF, Corine RICHARD, William COLLIN, Marie-Louise MADORÉ

Conception et réalisation : Loïc Planchon

Impression : Copyplan (Pontivy) - Tirage : 680 exemplaires